

DELIBERATION DE18-051 - Page 1/2

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à SAINT GÉRAUD DE CORPS sous la Présidence de Christian GALLOT, Premier Vice-Président.

Date de convocation : 29 juin 2018

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Cyril AMELIN, Maryse BRAIT, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBEGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Gérard BENOIST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET.

Pouvoirs: Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE,

Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Michel FRICHOU à Sylvie CROSSOIR.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice: 31 Présents: 27 Votants: 27 Abstentions: 13 Contre: 0 Pour: 14

Lucette MOUTREUIL, Gilbert DE MIRAS et Philippe FAYET par le pouvoir qu'il a donné à Gilbert DE MIRAS font part de leur souhait de ne pas participer au vote.

<u>OBJET</u>: MARCHE DE TRAVAUX DE REALISATION EN DEUX TRANCHES DE SIX PLATEFORMES POUR TERRAINS MULTISPORTS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a inscrit dans ses statuts la réalisation de terrains multisports sur chaque commune de son territoire et prévu, à partir de 2017, d'équiper 3 communes par an.

La programmation 2018/2019 prévoit la réalisation de plateformes sur les communes de Minzac, St Seurin de Prats, Vélines et Montcaret en tranche ferme et Montpeyroux et St Rémy sur Lidoire en tranche conditionnelle.

Il indique que les consultations ont été lancées en procédure adaptée.

La date limite de remise des offres était fixée au 22 juin 2018 et l'ouverture des plis a eu lieu le 25 juin 2018.

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC Date de réception de l'AR: 23/07/2018 024-200034197-20180712-DE_2018_051-DE



DELIBERATION DE18-014A - Page 2/2

Après avis et analyse des documents, l'offre de l'entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant total de 158 913.90 € HT, soit 190 696.70 € TTC décomposé en :

Tranche Ferme : 109 112.98 € HT, soit 130 935.59 € TTC,
 Tranche Conditionnelle : 49 800.92 € HT, soit 59 761.11 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, accepte la proposition ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le 1^{er} Vice- Président, Christian GALLOT



DELIBERATION DE18-052

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à SAINT GÉRAUD DE CORPS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 29 juin 2018

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Cyril AMELIN, Maryse BRAIT, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBEGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Gérard BENOIST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET.

Pouvoirs: Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE,

Philippe FAYET à Gilbert DE MÎRAS, Michel FRICHOU à Sylvie CROSSOIR.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice: 31 Présents: 28 Votants: 31 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 31

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION 2018 – 2

Le Président fait part au Conseil Communautaire de la proposition d'attribution complémentaire de subvention au titre de l'année 2018.

En effet, l'association « Dans l'Herm du Temps » a fait une demande qui a été analysée et validée par la Commission sport et culture.

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTIONS			
			DEMANDEE	PROPOSEE	ATTRIBUEE	
SAINT MARTIN DE GURSON	DANS L'HERM DU TEMPS	CONFERENCES EXPOSITION SALON DU LIVRE FETE DE LA MUSIQUE	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- 1. Accepte, les attributions ci-dessus et
- 2. **Autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.



DELIBERATION DE18-053

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à SAINT GÉRAUD DE CORPS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 29 juin 2018

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Cyril AMELIN, Maryse BRAIT, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBEGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Gérard BENOIST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET.

Pouvoirs: Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE,

Philippe FAYET à Gilbert DE MÎRAS, Michel FRICHOU à Sylvie CROSSOIR.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice: 31 Présents: 28 Votants: 31 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 31

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de l'exercice 2018 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

> En fonctionnement :

Articles	Dépe	Recettes			
	Libellés	Montants	Articles	Libellés	Montants
6574	PARTICIPATION SUBVENTIONS	650.00 €			
022	DEPENSES IMPREVUES	-650.00 €			
Total		0.00 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.



DELIBERATION DE18-054

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à SAINT GÉRAUD DE CORPS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 29 juin 2018

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Cyril AMELIN, Maryse BRAIT, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBEGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Gérard BENOIST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET.

Pouvoirs: Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE,

Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Michel FRICHOU à Sylvie CROSSOIR.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice: 31 Présents: 28 Votants: 31 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 31

OBJET: AVENANT N°3 - MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Monsieur le Président rappelle la délibération DE2016-036 du 26 avril 2016 concernant les travaux de voirie 2016-2018 et, à ce titre, il rappelle qu'il y a lieu de réaliser un avenant au marché de maîtrise d'œuvre s'y rapportant (DE15-099) avec un montant annuel prévisionnel de 500 000.00 € HT.

Le montant des travaux pour 2018 a été estimé à 487 461.46 € HT et le taux de rémunération étant arrêté à 1.94 %, le forfait de rémunération sera donc porté à 9 456.75 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.



DELIBERATION DE18-055

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à SAINT GÉRAUD DE CORPS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 29 juin 2018

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Cyril AMELIN, Maryse BRAIT, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBEGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Gérard BENOIST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET.

Pouvoirs: Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS,

Michel FRICHOU à Sylvie CROSSOIR.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice: 31 Présents: 28 Votants: 31 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 31

OBJET: ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un Véhicule Service Viabilité (VSV) a été loué durant un mois, en accord avec la commission voirie, pour effectuer des travaux de débroussaillage sur le territoire. Les prestations réalisées ayant été concluantes, la commission voirie a demandé à acquérir ce type de matériel.

Le matériel et l'offre proposés sont :

Véhicule Service Viabilité :
 Entreprise NOREMAT pour un montant de 163 000.00 € HT, soit 195 600.00 €
 TTC.

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la panne de la rotobroyeuse, l'entreprise NOREMAT a fait une proposition de vente avec reprise de l'ancien matériel.

Le matériel et l'offre proposés sont :

✓ Rotobroveuse :

Entreprise NOREMAT pour un montant de 12 000.00 € HT, soit 14 400.00 € TTC avec une reprise de 6 000.00 € TTC.

Le conseil Communautaire, après délibération, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.



DELIBERATION DE18-056

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à SAINT GÉRAUD DE CORPS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 29 juin 2018

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Cyril AMELIN, Maryse BRAIT, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBEGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Gérard BENOIST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET.

Pouvoirs: Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE,

Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Michel FRICHOU à Sylvie CROSSOIR.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice: 31 Présents: 28 Votants: 31 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 31

OBJET: CESSION DE CAMION RENAULT

Le Président informe le Conseil Communautaire de la cession du camion RENAULT immatriculé AN-110-YE de 1986 propriété de la Communauté de Communes, pour un montant de 1 500 € à Monsieur Jean-Luc RABOISSON de Montcaret.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après délibération, autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.



DELIBERATION DE18-057

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à SAINT GÉRAUD DE CORPS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 29 juin 2018

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Cyril AMELIN, Maryse BRAIT, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBEGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Gérard BENOIST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET.

Pouvoirs: Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE,

Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Michel FRICHOU à Sylvie CROSSOIR.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice: 31 Présents: 28 Votants: 31 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 31

OBJET: CLASSEMENT DE LA VC 230 A ST MEARD DE GURSON

Par délibération n° 2018/24 en date du 05 juin 2018, le Conseil Municipal de Saint Méard de Gurson a procédé au classement en Voie Communale d'un chemin rural de 1 042 mètres, situé entre la VC 229 et la VC 11de la dite commune.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire l'intégration de la Voie Communale N° 230 d'une longueur de 1 042 mètres dans la voirie communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après délibération, autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.



DELIBERATION DE18-058

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à SAINT GÉRAUD DE CORPS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 29 juin 2018

<u>Présents</u>: Serge FOURCAUD, Cyril AMELIN, Maryse BRAIT, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBEGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Gérard BENOIST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Éric REY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET.

Pouvoirs: Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS,

Michel FRICHOU à Sylvie CROSSOIR.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice: 31 Présents: 28 Votants: 31 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 31

<u>OBJET</u>: MODIFICATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DU TERRITOIRE

Le Président rappelle la proposition faite par la Préfecture de la Dordogne et l'Architecte des Bâtiments de France pour des modifications des périmètres délimités des abords des monuments historiques du territoire, et la délibération DE17-090 du 17 octobre 2017 proposant les mises à jour.

Lors de l'enquête publique, deux propriétaires de monuments historiques privés ont émis des observations qui ont été transmises au service de l'état.

Ces derniers ont validé la requête, concernant le Château de Prats situé à Saint Seurin de Prats, avec le rétablissement du périmètre actuel sur le territoire girondin.

Pour toutes les autres communes concernées, les périmètres proposés sont maintenus.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- 1. **Valide** la proposition de la Préfecture de la Dordogne et de l'Architecte des Bâtiments de France,
- 2. **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires.